
Dossier



Avertissement

Le territoire économique couvert par la base 2014 des comptes nationaux comprend le territoire métropolitain, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte) ainsi que la collectivité de Saint-Martin.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Données provisoires
n.s.	Résultat non significatif
<i>sd</i>	Données semi-définitives
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

La France et les objectifs de développement durable

*Jean-Pierre Cling, Sylvie Eghbal-Teherani, Mathieu Orzoni et Claire Plateau**

L'Agenda 2030 adopté en 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies se décline en 17 objectifs et 169 cibles. Il couvre les trois dimensions classiques du développement durable : économique, sociale et environnementale. Il a conduit à l'élaboration d'une batterie d'indicateurs de suivi, les indicateurs du développement durable (IDD), au nombre de 232. Cette démarche de « tableau de bord » est dans l'esprit des recommandations de la commission Stiglitz [2009] sur la mesure des performances économiques et du progrès social. Les IDD constituent maintenant un cadre de référence pour le suivi des politiques nationales. Il s'agit néanmoins d'une référence flexible, adaptable au contexte des différents pays ou régions du monde. La France comme l'Union européenne (UE) ont ainsi élaboré leurs propres tableaux de bord, dérivés des IDD mondiaux mais plus restreints, d'une centaine d'indicateurs chacun.

Ce dossier s'appuie sur les indicateurs du tableau de bord de l'UE et examine comment la France se situe en comparaison des autres pays membres, en termes globaux et, de manière plus fine, indicateur par indicateur. D'une façon générale, la France est en position moyenne au sein de l'UE. La pauvreté et les inégalités monétaires y sont relativement contenues. L'espérance de vie y est élevée sans que cela se traduise par une meilleure santé perçue et elle reste mal classée en matière de mortalité routière. En matière d'éducation, la France fait mieux que la moyenne européenne, sauf pour la réduction des faibles compétences chez les jeunes de 15 ans. L'accès à l'emploi reste difficile, notamment pour les plus jeunes. Le bilan de la France est contrasté dans le domaine environnemental. Sa consommation d'énergie a décliné comme dans l'ensemble de l'UE. Cependant elle peine à atteindre certains de ses objectifs, par exemple en matière d'énergies renouvelables. Le recours à l'énergie nucléaire explique sa bonne performance quant aux émissions de gaz à effet de serre. La France est proche de la moyenne européenne pour la pollution de l'air par les particules fines ou le développement de l'agriculture biologique ; l'artificialisation des sols y est plus élevée que sur le continent.

Les IDD et le tableau de bord de l'UE essayent enfin de quantifier la qualité des institutions et du lien social. Le faible taux de mortalité par homicide n'empêche pas une forte prévalence du sentiment d'insécurité. La confiance des Français dans les institutions européennes est plutôt faible.

Le cadre défini par l'ONU : l'Agenda 2030

En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030, dit « Agenda 2030 » [ONU, 2015], qui constitue un nouveau cadre politique mondial. Selon sa définition habituelle, le développement durable vise à répondre aux besoins des générations actuelles sans

* Jean-Pierre Cling, Sylvie Eghbal-Teherani, Mathieu Orzoni et Claire Plateau (Insee). Les auteurs remercient Olivier Sautory pour son appui précieux dans l'analyse des données conduites dans ce dossier.

compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins¹. Il s'agit d'une approche globale, comportant trois dimensions économique, sociale et environnementale entretenant des liens très forts entre elles et qui doivent s'analyser ensemble et de manière cohérente.

L'Agenda 2030 retient 17 objectifs et 169 cibles. Il définit un cadre politique intégré pour les 15 prochaines années, couvrant les différentes dimensions du développement durable. Il a fait converger deux agendas antérieurs, celui des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et celui des sommets de la Terre². Les OMD, adoptés en 2000, ne concernaient que les pays en développement et se focalisaient essentiellement sur la réduction de la pauvreté et le développement humain. De son côté, le dernier sommet de la Terre de 2012, dit « Rio+20 », privilégiait la dimension environnementale du développement durable. L'Agenda 2030 reprend également des engagements issus d'autres accords internationaux et élargit la perspective à l'État de droit et à la bonne gouvernance (justice, lutte contre la corruption, sécurité, etc.).

Le suivi de cet Agenda nécessitait la constitution d'une liste d'indicateurs. Leur définition a été confiée à un groupe d'experts (IAEG-SDGs³, *encadré 1*) composé de représentants de 27 instituts nationaux de statistiques, dont l'Insee pour la France. Ils ont été adoptés en mars 2017 par la Commission statistique et en juillet 2017 par l'Assemblée générale des Nations unies [ONU, 2017]. Ce sont 232 indicateurs qui ont été retenus au total (*figure 1*). Ce nombre d'indicateurs peut paraître très élevé et interroger sur la capacité de communiquer avec un tel tableau de bord, mais il était difficile d'en retenir moins, avec 169 cibles souvent multidimensionnelles⁴. Un rapport annuel du Secrétariat général de l'ONU, présenté au Forum politique de haut niveau (FPHN), analyse les progrès réalisés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à partir de ces indicateurs [ONU, 2018].

Pour responsabiliser chaque pays dans l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030, les indicateurs mondiaux calculés par les agences onusiennes sont basés, dans la mesure du possible, sur les statistiques officielles et les données des instituts nationaux de statistique, qui sont invités à élargir leur production statistique avec des sources nouvelles. En l'absence de données nationales permettant une estimation fiable, les agences doivent toujours consulter le pays concerné pour lui faire valider avant publication leurs propres estimations.

Mais les indicateurs mondiaux ne sont pas nécessairement applicables à tous les contextes nationaux, du fait des caractéristiques propres à chaque pays, si bien que des indicateurs régionaux, nationaux, voire infranationaux, sont nécessaires au suivi de la bonne mise en œuvre de l'Agenda 2030. Par exemple, le premier indicateur mondial mesurant la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour (seuil international de pauvreté) n'est manifestement pas pertinent dans le cas des pays développés. En outre, certains pays avaient déjà une stratégie de développement durable avec un cadre d'indicateurs qu'ils souhaitent ajuster en fonction des objectifs mondiaux de développement durable (ODD). Par ailleurs, le niveau de développement statistique dans un pays donné peut permettre d'utiliser des indicateurs plus sophistiqués que ceux utilisés à l'échelle mondiale. Ce sont ces raisons qui expliquent que la liste adoptée pour le suivi au niveau mondial des ODD par l'ONU soit en partie différente de celle retenue pour leur suivi au niveau européen par la Commission européenne ou encore de celle définie en France (*encadré 2*).

1. Définition qui apparaît pour la première fois dans le rapport Bruntland, dont le nom officiel est « Notre avenir à tous ». Ce rapport a été rédigé en 1987 par la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par G.-H. Bruntland.

2. Rencontres décennales entre dirigeants mondiaux organisées depuis 1972 par l'ONU, avec pour but de définir les moyens de stimuler le développement durable au niveau mondial. Le dernier sommet de la Terre, appelé « Rio+20 », a eu lieu à Rio de Janeiro en 2012, 20 ans après celui de Rio de Janeiro de 1992.

3. *Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Goals (SDGs) indicators*.

4. Le nombre d'indicateurs est encore bien plus élevé – 4 000 à 5 000 séries au minimum – si l'on prend en compte la demande de désagréger les indicateurs selon toutes les catégories de population.

Les indicateurs mondiaux de développement durable, un défi statistique

La définition des indicateurs de développement durable (IDD) a été complexe parce que les cibles étaient souvent vagues et les statisticiens devaient donc les interpréter pour sélectionner des indicateurs. Que signifie « renforcer la stabilité macro-économique mondiale » (cible 17.13) et comment la mesurer ? Ou encore, que signifie « l'accès à des services de base » (cible 1.4), ou « promouvoir un système commercial multilatéral » (cible 17.10) ? Cela a conduit parfois à retenir des indicateurs multidimensionnels ou composites pour saisir la complexité de la question (par exemple 15.2.1 sur « la surface des forêts exploitées de manière durable »).

Les statisticiens ont parfois sélectionné des indicateurs non statistiques pour mesurer les cibles, comme pour celle de « mettre fin à toute forme de discrimination à l'égard des femmes et des filles » avec un indicateur de présence ou d'absence d'un cadre juridique visant à promouvoir l'égalité des sexes (5.1.1). Environ 26 % des indicateurs sont en dehors du champ de la statistique. D'autres indicateurs ont été retenus alors que l'on ne savait pas encore les produire. De nombreux indicateurs appartiennent à des domaines où les statistiques officielles sont encore peu développées, par exemple la gouvernance. Enfin, certains indicateurs ont été retenus alors que leur définition ou leur méthodologie reste à définir selon des standards internationaux. C'était le cas par exemple de l'indicateur 2.4.1 relatif aux terres exploitées de manière productive et durable. Que signifie « exploiter une terre de manière productive et durable » ?

L'IAEG-SDGs a été chargé d'examiner les propositions des agences onusiennes responsables de chacun des indicateurs et de les valider. Du fait de ces contraintes, le suivi de l'Agenda 2030 est pour l'instant inégalement couvert. La révision de la liste d'indicateurs prévue en 2020 se fixe

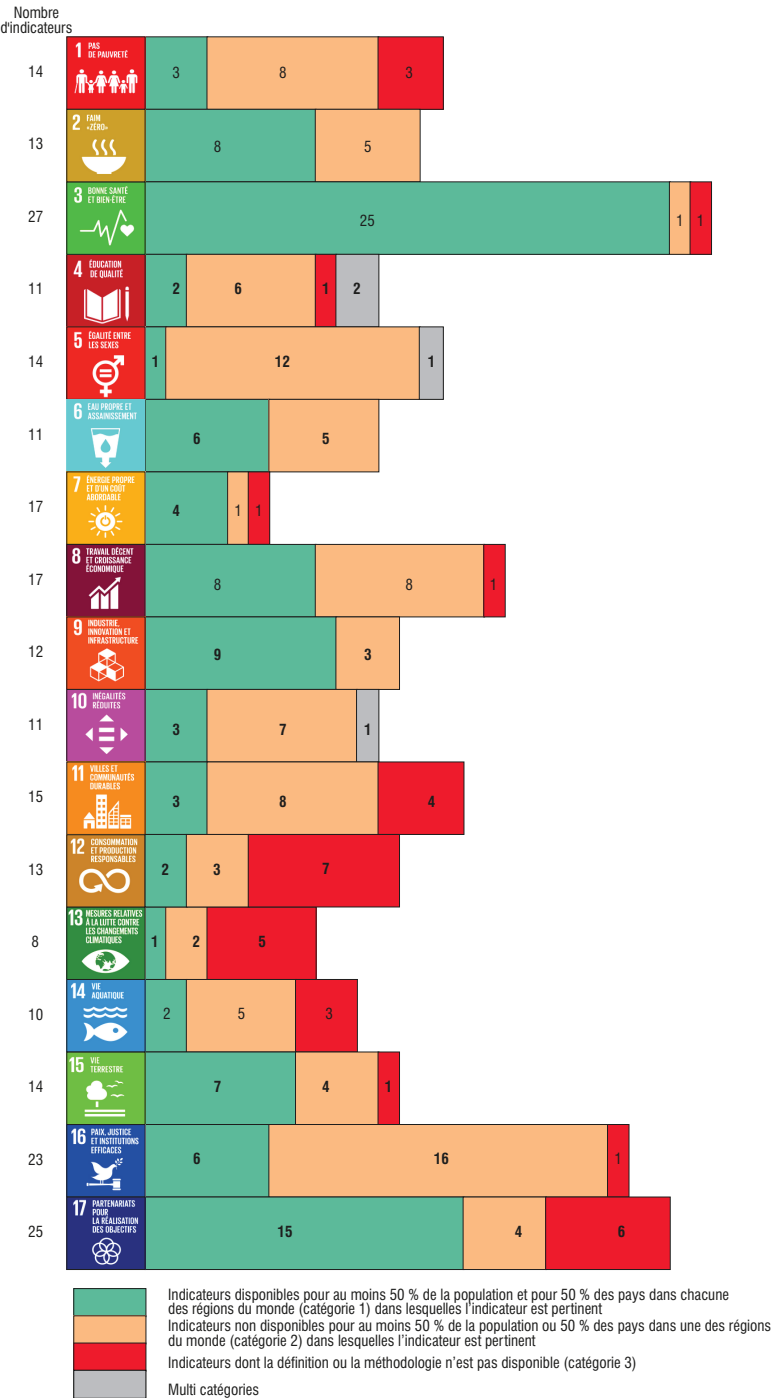
comme objectif d'y remédier. Le 4 avril 2019, 34 indicateurs (contre 84 mi-2016) n'avaient toujours pas été définis ou ne faisaient pas l'objet d'une méthode de calcul selon des normes internationales (catégorie 3). Surtout, ces 34 indicateurs ne sont pas également répartis entre les différents objectifs (*figure 1*). Ils concernent par exemple plus de 50 % des indicateurs de l'objectif 12, relatif à la production et la consommation durable, ou encore de l'objectif 13, relatif au changement climatique, qui sont l'un et l'autre des objectifs sensibles de l'Agenda 2030. Parmi les indicateurs bien définis avec une méthodologie solide, 105 indicateurs disposent de données pour au moins 50 % des pays et 50 % de la population de chaque région du monde (catégorie 1) et un peu moins de la moitié (98 indicateurs) n'ont toujours pas de données pour au moins 50 % des pays ou 50 % de la population pour une région du monde (catégorie 2). Les ODD 5 sur l'égalité entre les sexes et 16 sur la gouvernance sont les plus concernés par ce dernier cas de figure.

Renseigner l'ensemble des indicateurs du développement durable constitue donc un défi de grande ampleur pour la statistique publique, que celle-ci est dans l'obligation de relever. Faute de réponse adéquate, des indicateurs seraient produits par d'autres acteurs, d'autant plus facilement que la prolifération des données avec des traitements informatiques toujours plus accessibles a multiplié les producteurs d'indicateurs, mais sans la transparence et les garanties nécessaires sur la qualité et l'indépendance des données. La statistique publique doit travailler en partenariat avec les différentes instances internationales, les chercheurs et experts des différents domaines, la société civile et coordonner les travaux pour tirer parti au mieux des nouvelles sources de données et expertises diverses.

Les indicateurs européens de développement durable

Au niveau européen, on disposait déjà d'une liste d'objectifs de développement durable, solidement ancrés dans les traités européens et intégrés dans des projets transversaux clés et dans des politiques et initiatives sectorielles. La première stratégie européenne en faveur du développement durable avait été adoptée par le Conseil en juin 2001 et révisée en 2006. Tous les deux ans depuis 2007 et jusqu'en 2015, la Commission européenne a publié un rapport sur l'état d'avancement de cette stratégie, qui s'appuyait sur un tableau de bord d'indicateurs de développement durable (IDD) élaboré par Eurostat avec les États membres. La stratégie « Europe 2020 », qui est une stratégie de coordination des politiques économiques au sein de l'Union européenne (UE) sur une période de dix ans, s'inscrivait également dans ce cadre.

1. Disponibilité des indicateurs de la liste mondiale



Note : le nombre d'indicateurs ODD (Définitions) est supérieur à 232 car certains sont utilisés pour suivre différents objectifs. Avec ces doubles comptes, le nombre d'indicateurs est égal à 255.

Source : Nations unies, extraction des données en avril 2019.

Les indicateurs français de développement durable

La démarche française a été parallèle et assez similaire à la démarche européenne. C'est en 2003 que la France a défini sa première stratégie de développement durable, à la suite des engagements internationaux qu'elle avait pris lors du sommet de la Terre de Rio en 1992, et réaffirmés en 2002 au sommet de Johannesburg. En tant que pays membre de l'ONU, la France s'est engagée à prendre en compte les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 dans la définition de ses politiques. C'est dans ce contexte qu'a été élaboré un tableau de bord de 98 indicateurs de suivi national de la mise en œuvre des ODD par un groupe de travail réunissant les différentes parties prenantes, placé sous l'égide du Conseil national de l'information statistique et la présidence de Jean-René Brunetière [Cnis, 2018]. La liste d'indicateurs inclut les dix indicateurs de richesse dérivés de la loi du 13 avril 2015 (dite « loi Eva Sas »). Cette loi avait invité à la prise en compte de « nouveaux indicateurs de richesse », pour évaluer les politiques publiques (voir *fiche 21* sur les indicateurs de développement durable et

le rapport annuel de suivi par le gouvernement [Premier Ministre, 2018]).

Ce tableau de bord national, complémentaire au suivi mondial des ODD, ne se substitue pas à ce dernier. La participation de la France à la collecte par les agences onusiennes des valeurs nationales pour les indicateurs mondiaux reste nécessaire, car elle permet de comparer la position et la trajectoire de la France à celle des autres pays et d'alimenter, sur cette composante, le point d'étape présenté au Forum politique de haut niveau de l'ONU.

Au total, le tableau de bord pour le suivi national des indicateurs comprend approximativement un tiers d'indicateurs appartenant à la liste mondiale, un tiers d'indicateurs dans une version approchée (définition légèrement différente) et un tiers d'indicateurs complémentaires. La liste d'indicateurs définie pour la France présente l'avantage d'être la plus adaptée au contexte français et, comme pour la liste européenne, à la disponibilité des indicateurs. La contrepartie est le manque de comparabilité internationale pour une partie des indicateurs.

Dès l'adoption de l'Agenda 2030 en 2015, l'UE, en coordination avec ses États membres, s'est engagée à intégrer les objectifs de développement durable dans le cadre politique européen et a annoncé un suivi régulier détaillé des ODD à compter de 2017 [Commission européenne, 2016]. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle liste d'indicateurs, sélectionnés en fonction de principes et de critères définis, a été établie pour l'UE après une large consultation⁵.

S'agissant de la pertinence des politiques, l'ensemble d'indicateurs retenus rend compte de la manière dont les politiques de l'UE contribuent à la mise en œuvre du programme 2030. Ce sont des indicateurs de performance mesurant les impacts et les résultats des politiques et des initiatives de l'UE, d'une manière simple, claire et facile à comprendre. En outre, tous les indicateurs sélectionnés doivent permettre une interprétation sans ambiguïté de la direction de changement souhaitée, telle qu'elle est définie dans les politiques et initiatives de l'UE. En ce sens, cet ensemble d'indicateurs complète, du point de vue de l'UE, les indicateurs globaux des Nations unies en les adaptant aux besoins et aux spécificités de l'UE.

En ce qui concerne les exigences de qualité, la liste européenne d'IDD, à la différence de la liste mondiale, ne comprend que des indicateurs pour lesquels une production régulière de données est assurée. De plus, les données et métadonnées doivent être accessibles en ligne au public. La liste d'indicateurs prend également en compte les critères de qualité standard des statistiques européennes figurant dans le code de bonnes pratiques de la statistique européenne : fréquence de diffusion, actualité, couverture géographique, comparabilité entre pays et dans le temps, ainsi que la longueur des séries chronologiques. Tous les indicateurs sélectionnés sont conformes aux normes internationales ou européennes, le cas échéant, ce qui est le cas

5. La liste a été élaborée par Eurostat après consultation des instituts statistiques des États membres, des services de la commission, des comités du Conseil européen, du comité consultatif européen de la statistique (ESAC), des organisations non gouvernementales, des universités et d'autres organisations internationales.

des indicateurs fondés sur les statistiques européennes produites au sein du système statistique européen. Toutefois, l'ensemble des IDD européens comprend également plusieurs indicateurs produits hors du système statistique européen, en particulier dans les domaines que les statistiques officielles européennes ne couvrent pas suffisamment mais pour lesquels des données provenant de sources externes existent et répondent aux exigences de qualité (par exemple sur le changement climatique, les écosystèmes marin ou terrestre). Pour ces indicateurs, Eurostat partage la responsabilité avec les institutions qui produisent les statistiques (parmi lesquelles figurent des organisations non gouvernementales).

L'ensemble des IDD de l'UE est structuré selon les 17 objectifs de développement durable et comprend 100 indicateurs différents, ce qui semble la limite extrême pour un suivi et une communication efficaces. Une répartition uniforme des indicateurs entre les 17 objectifs a été appliquée pour assurer un équilibre entre les différents domaines. En conséquence, chaque objectif est couvert par 5 ou 6 indicateurs. Ainsi, 41 indicateurs sont des indicateurs à usages multiples, c'est-à-dire principalement affectés à un objectif, mais également utilisés comme indicateurs secondaires pour d'autres objectifs. Cela signifie que chaque objectif est suivi au moyen de 5 à 12 indicateurs au total. Ces indicateurs multifonctionnels sont utiles pour mettre en évidence les liens entre les différents objectifs et pour enrichir l'analyse dans les rapports de suivi. Parmi les 100 indicateurs, 88 sont mis à jour annuellement alors que 12 le sont avec une fréquence inférieure ; 69 indicateurs sont dérivés de statistiques européennes et 31 d'autres sources. Cette liste d'indicateurs est alignée autant que possible sur la liste des Nations unies : 53 indicateurs font partie, au moins sous forme approchée, de la liste des indicateurs mondiaux des Nations unies. Enfin, les indicateurs de l'UE sont ventilés par sexe, groupe d'âge, niveau d'éducation, région, degré d'urbanisation, revenu et handicap chaque fois que cela est pertinent et possible.

Tout en gardant le nombre total d'indicateurs (100) constant, la liste établie par Eurostat en 2017 est ajustée chaque année, afin d'incorporer des indicateurs provenant de nouvelles sources de données disponibles et de prendre en compte au mieux les nouvelles priorités de l'Europe. Les progrès de l'UE réalisés dans l'atteinte des objectifs de développement durable sont analysés dans un rapport annuel [Eurostat, 2018] à partir de cette liste d'indicateurs.

Le développement durable en Europe : vue d'ensemble

Dans la suite de ce dossier, c'est à la liste d'indicateurs de l'UE que nous nous référerons, pour analyser comment la France et les pays de l'UE se situent par rapport aux objectifs de développement durable.

Il ressort des méthodes statistiques d'analyse des données utilisées (*encadré 4*) que les pays de l'UE se différencient entre eux principalement par leurs indicateurs des dimensions économique et sociale : PIB/habitant et pauvreté/inégalités ; santé ; éducation/emploi. Les thématiques richesse/santé/éducation correspondent aux composantes de l'indice du développement humain, telles que définies par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD, 2018). Les indicateurs liés à l'environnement et à l'énergie, qui s'intéressent à la troisième dimension du développement durable, sont de nature différente, avec une différenciation entre pays qui est variable selon les indicateurs. Enfin, les indicateurs liés à la gouvernance apportent un éclairage sur la sécurité et le fonctionnement des institutions.

Deux groupes de pays se distinguent nettement (*figure 2*), qui divisent la population de l'UE approximativement à parts égales⁶. On remarque que cette classification correspond à celle de l'Organisation des Nations unies⁷, ce qui se justifie par le fait que la différenciation que nous obtenons a certes une dimension économique, sociale et institutionnelle, mais aussi géographique.

6. La population du premier groupe de pays est de 278 millions d'habitants en 2016 et celle du second de 233 millions d'habitants.

7. Notre regroupement diffère à la marge de celui de l'ONU, en incluant les pays baltes et Chypre dans l'Europe de l'Est et du Sud.

2. Classification des pays de l'Union européenne pour les indicateurs des ODD



Note : dans cette carte, l'Europe de l'Ouest et du Nord est présentée en vert ; l'Europe de l'Est et du Sud a été décomposée en trois sous-groupes, différenciés par des nuances de rouge : Europe du Sud ; Europe de l'Est et Malte ; pays baltes et Bulgarie-Roumanie (encadré 4).
Source : Eurostat.

Un premier groupe relativement homogène de 11 pays d'Europe de l'Ouest et du Nord comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède. Il s'agit des pays les plus riches de l'UE, qui ont tous un PIB/habitant supérieur à la moyenne européenne. Ce groupe comprend notamment tous les pays signataires du traité de Rome, à l'exception de l'Italie que ses performances récentes rapprochent plutôt du second groupe de pays.

Conséquence d'un niveau de richesse supérieur, ces pays sont aussi ceux les moins touchés par la pauvreté sous ses différentes formes. Les inégalités de revenus y sont également inférieures. Conformément aux analyses habituelles [Deaton, 2013], les pays les plus riches en matière de PIB/habitant sont aussi globalement ceux où la population est en meilleure santé. Ce sont aussi ceux qui bénéficient à la fois du meilleur niveau d'éducation et des meilleures conditions d'emploi, ainsi que d'une meilleure gouvernance.

Un second groupe de 17 pays d'Europe de l'Est et du Sud comprend la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. Ces pays sont tous classés derrière ceux du groupe précédent et en dessous de la moyenne européenne en termes de PIB/habitant (même si l'écart est minime entre l'Italie, qui appartient à ce groupe, et la France, qui appartient au groupe précédent). La médiane du PIB/habitant dans le second groupe représente moins des deux tiers (62 %) de celle du premier groupe (23 000 euros contre 37 000 euros). On note toutefois une convergence du PIB/habitant des anciens pays communistes d'Europe de l'Est (qui sont les pays les plus pauvres de ce groupe) vers la moyenne européenne, avec un taux de croissance de 3,3 % par an entre 2012 et 2017, très supérieur à celui du groupe des pays riches (1,2 % par an). Les performances en matière de pauvreté et d'inégalités, de santé, d'éducation/emploi et de gouvernance sont aussi généralement sensiblement inférieures. Avec Chypre et Malte, les anciens pays communistes d'Europe de l'Est sont les adhérents les plus récents de l'UE, dans le cadre de plusieurs vagues d'adhésion entre 2000 et 2013.

De manière remarquable, la France est le pays qui se rapproche le plus de la moyenne des 28 pays de l'UE pour ces indicateurs globalement (*encadré 4*).

Du fait des thématiques étudiées (mais aussi des problèmes de disponibilité des données par pays pour certains indicateurs), l'analyse repose sur un peu plus de la moitié des indicateurs retenus par Eurostat, qui portent principalement sur les 8 objectifs suivants : ODD1 « Pauvreté » ; ODD3 « Santé » ; ODD4 « Éducation » ; ODD7 « Énergie » ; ODD8 « Emploi » ; ODD10 « Inégalités » ; ODD11 « Villes durables » et ODD16 « Paix, justice et institutions efficaces ». Pour chacune des thématiques (pauvreté/inégalités ; santé ; éducation/emploi ; environnement/énergie et gouvernance), nous sélectionnons les indicateurs les plus pertinents qui sont souvent communs à plusieurs ODD⁸.

En France, un taux de pauvreté monétaire parmi les plus faibles de l'UE

La France est classée au onzième rang de l'UE pour son PIB par habitant, exprimé en parité de pouvoir d'achat. C'est le plus faible des PIB/habitant des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord. Si cet indicateur est couramment utilisé pour mesurer la richesse d'un pays, le revenu disponible brut ajusté des ménages donne une indication sur le pouvoir d'achat et la capacité d'épargne des ménages du pays. De ce point de vue, la France ne se distingue pas des autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et se positionne en quatrième position au sein de l'UE derrière le Luxembourg, l'Allemagne et l'Autriche.

La situation de la France et des pays de l'UE en matière de pauvreté reflète notamment les niveaux de richesse nationale de chacun ainsi que sa distribution. Eurostat retient trois dimensions pour rendre compte statistiquement de la pauvreté et de l'exclusion sociale au sein d'un pays : la première estime le risque de pauvreté monétaire (proportion des personnes vivant avec moins de 60 % du niveau de vie médian du pays), la deuxième évalue la population en situation de privation matérielle sévère et la dernière, la faible intensité de travail⁹. Selon l'indicateur composite basé sur ces trois dimensions, la France apparaît comme l'un des pays européens

8. La liste d'indicateurs d'Eurostat comprend de nombreux indicateurs communs à plusieurs ODD, ce qui s'explique par les recouvrements entre ODD. Par exemple, le taux d'obésité est classé au sein de l'ODD2 « Faim » mais fait aussi partie de la liste des indicateurs complémentaires de l'ODD3 « Santé ».

9. L'intensité de travail désigne le nombre de mois durant lesquels les membres du ménage d'âge actif ont travaillé et est exprimée par rapport au nombre de mois durant lesquels ils auraient pu théoriquement travailler.

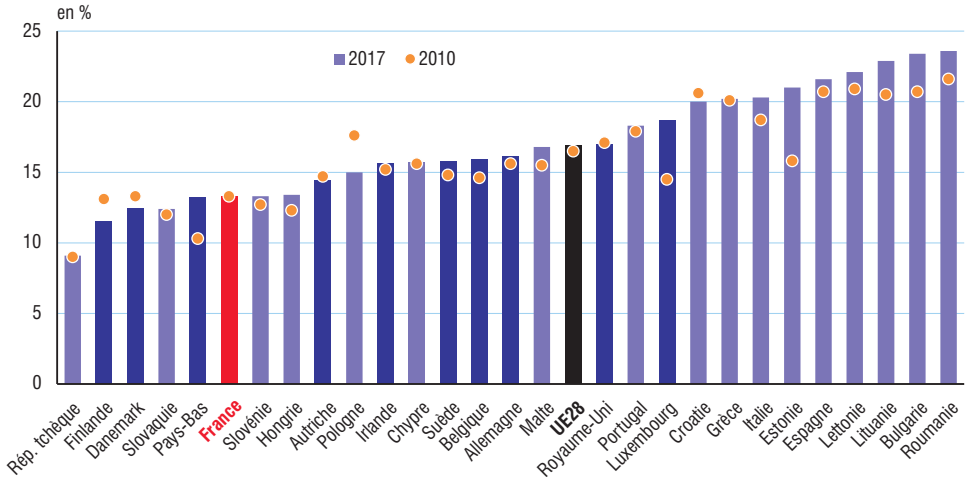
avec un taux de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale parmi les plus faibles en 2017 (17,1 % contre 22,4 % pour l'UE). La position relative de la France par rapport aux autres pays de l'UE est néanmoins différente selon les trois composantes.

Du fait de sa politique de redistribution, la France fait partie des pays européens où le taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux est le plus contenu [Blasco et Gleizes, 2019]. S'il n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise de 2008, il a néanmoins légèrement décliné depuis 2013, pour atteindre 13,3 % en 2017, soit plus de 3 points en dessous du taux de l'UE (figure 3). Seuls trois pays d'Europe de l'Ouest et du Nord (la Finlande, le Danemark et les Pays-Bas) et deux d'Europe du Sud et de l'Est (la République tchèque et la Slovaquie) enregistrent des taux de pauvreté inférieurs. Les populations les plus touchées en France sont les chômeurs, les familles monoparentales et les inactifs non retraités, dont les étudiants. Cependant, avoir un emploi n'est pas toujours une assurance suffisante contre la pauvreté monétaire. En France, en 2017, plus de 7 % des personnes en emploi sont sous le seuil de pauvreté, soit 2 points de moins que dans l'UE.

La proportion de personnes en situation de privation matérielle sévère décroît depuis 2013, en France (- 1 point) comme dans l'UE (- 3 points)¹⁰. En France, ce taux atteint 4,1 % de la population, contre 6,6 % dans l'UE (en Bulgarie, ce taux atteint 30,0 %). Par ailleurs, la proportion des personnes vivant dans un ménage avec un faible niveau d'intensité de travail est relativement plus faible en France (8,1 % en 2017) que dans les autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, hormis le Luxembourg. Néanmoins, plusieurs pays d'Europe du Sud et de l'Est enregistrent des taux sensiblement inférieurs, au premier rang desquels la République tchèque, l'Estonie, la Pologne et la Slovaquie (taux inférieurs à 6 %).

Les difficultés financières des ménages peuvent avoir des répercussions directes sur leurs conditions de logement. En matière de surpeuplement du logement, ou de conditions générales de logement¹¹, la France ne se démarque pas des autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord. Le taux de surpeuplement des logements atteint en France 7,7 %, soit quasiment la médiane

3. Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux dans l'UE en 2010 et 2017



Note : les valeurs de 2017 des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord sont distinguées en bleu foncé.
Source : Eurostat, dispositif européen SILC, extraction des données en février 2019.

10. La définition de l'indicateur d'Eurostat diffère de celle retenue en France pour le rapport annuel sur les nouveaux indicateurs de richesse, par le nombre de privations retenues.
11. Fuites dans la toiture ou bien murs, sols ou fondations humides ou bien pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol ; logement sans baaignoire, ni douche, ni toilettes.

des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et 8 points de moins que dans l'ensemble de l'UE. En Roumanie, près de la moitié de la population est en situation de surpeuplement (47,0 %) et le taux dépasse 40 % dans 4 autres pays de l'Est (Bulgarie, Lettonie, Hongrie et Pologne). La proportion de personnes ne pouvant maintenir une température adéquate dans leur logement en France approche 5 %, ce qui la place parmi les pays qui connaissent les taux les moins bas au sein de l'Europe de l'Ouest et du Nord. Le taux le plus élevé est observé en Bulgarie (36,5 %).

Des inégalités de revenus contenues en France

Trois indicateurs sélectionnés pour le suivi des objectifs de développement durable en Europe permettent d'approcher les inégalités de revenus au sein de chaque pays¹². Les inégalités mesurées à partir de ces indicateurs sont généralement supérieures dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud à leur niveau en Europe de l'Ouest et du Nord (figure 4).

Le rapport interquintile de revenus traduit l'écart entre les masses de revenu des 20 % les plus aisés et celles des 20 % les plus modestes. La France (4,4 en 2017) ne se distingue pas des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord au sein duquel le ratio varie de 3,5 (Finlande) à 5,4 (Royaume-Uni).

4. Indicateurs relatifs au suivi de la pauvreté et des inégalités en 2017

Objectifs de développement durable (ODD)	Indicateurs Eurostat	Médiane Europe de l'Est et du Sud	Médiane Europe de l'Ouest et du Nord	France	UE28
1. Éradication de la pauvreté	Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en %)	25,6	18,1	17,1	22,4
	Personnes en risque de pauvreté monétaire après transferts sociaux ¹ (en %)	20,0	15,6	13,3	16,9
	Personnes en situation de privation matérielle sévère (en %)	10,1	3,4	4,1	6,6
	Personnes vivant dans des ménages avec une très faible intensité de travail (en % des moins de 60 ans)	7,8	9,5	8,1	9,5
	Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi (en % des personnes en emploi âgées de 18 ans ou plus)	9,3	6,9	7,4	9,4
7. Énergies propres et d'un coût abordable	Population en incapacité de maintenir une température adéquate dans le logement ¹ (en %)	8,0	2,7	4,9	7,8
8. Travail décent et croissance durable	Taux de croissance du PIB/habitant ² (en %, moyenne annuelle 2012-2017)	2,8	1,2	0,8	1,5
10. Réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	PIB par habitant (en euros, en parité de pouvoir d'achat)	23 000	37 100	31 100	30 000
	Revenu disponible brut ajusté des ménages par personne (en euros, en parité de pouvoir d'achat)	16 652	24 696	25 022	22 151
	Intensité de la pauvreté ¹ (en % du niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, par rapport au seuil de pauvreté)	26,0	20,1	16,9	24,1
	Répartition des revenus ¹ (rapport interquintile)	5,4	4,3	4,4	5,1
	Part des revenus des 40 % des personnes les plus pauvres ² (en % des revenus de la population)	19,9	22,5	22,5	21,1
11. Villes et communautés durables	Taux de surpeuplement ² (en % de la population)	27,1	7,2	7,7	15,7

1. Indicateur retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

2. Indicateur proche de celui retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

12. La source retenue pour ces indicateurs est le dispositif européen SILC. Ceci peut induire de légères différences avec les statistiques diffusées pour la France par l'Insee, calculées à partir d'une autre source (enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux, ERFS).

En ce qui concerne la part des revenus des 40 % les plus pauvres dans l'ensemble des revenus disponibles de la population du pays, la France se situe en 2016 à la médiane des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, un point au-dessus de la moyenne européenne.

Enfin, l'intensité de la pauvreté, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté au sein d'un pays, a atteint 16,9 % en 2017 en France et est sensiblement inférieure à celle de l'UE (24,1 %) ainsi qu'à celles des autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord ; dans ce groupe, seule la Finlande affiche un taux plus faible (13,7 %).

Les Français bénéficient de l'espérance de vie la plus élevée des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord

Globalement, la situation des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord est meilleure que dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud même si quelques pays d'Europe de l'Est et du Sud font partie des pays les mieux classés pour certains indicateurs des ODD relatifs au suivi de l'état de la santé de la population de l'UE.

L'espérance de vie à la naissance en France est la plus élevée parmi les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord (82,7 ans en 2017) et figure parmi les plus élevées des pays de l'UE (*figure 5*). La France se classe ainsi au 3^e rang européen derrière deux pays du Sud, l'Espagne et l'Italie (respectivement 83,4 ans et 83,1 ans). Entre le début des années 2000 et 2017, l'espérance de vie à la naissance dans l'UE a augmenté de plus de 3 années. Si elle reste plus élevée pour les femmes que pour les hommes, l'écart tend à se réduire. En effet, en France, comme dans les autres pays européens, elle a progressé plus vite pour les hommes (+ 3,8 ans sur la période) que pour les femmes (+ 2,7 ans).

L'espérance de vie donne une évaluation de la durée de vie, mais elle n'indique pas si les personnes sont en bonne santé. Ainsi, des indicateurs sur la santé perçue, complètent les informations sur l'espérance de vie. De ce point de vue, la France se distingue des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord puisqu'elle est un des deux pays, avec l'Allemagne, dont la part de la population se percevant en bonne ou très bonne santé (67,4 %) est inférieure à la moyenne européenne (69,7 %). Paradoxalement, si les femmes ont une espérance de vie

5. Indicateurs relatifs au suivi de la santé en 2017

Objectifs de développement durable (ODD)	Indicateurs Eurostat	Médiane Europe de l'Est et du Sud	Médiane Europe de l'Ouest et du Nord	France	UE28
2. Sécurité alimentaire et agriculture durable	Taux d'obésité en 2014 ² (en % des 18 ans ou plus)	17,3	15,3	15,3	15,9
	Espérance de vie à la naissance ¹ (en années)	78,4	81,7	82,7	80,9
	Population se percevant en bonne ou très bonne santé (en % des 16 ans ou plus)	65,3	71,3	67,4	69,7
3. Santé et bien-être	Prévalence du tabagisme ² (en % des 15 ans ou plus)	28	19	36	26
	Taux de mortalité dû à des maladies chroniques en 2015 (pour 100 000 personnes)	157,6	104,2	104,2	122,1
	Taux de mortalité due à la tuberculose, au VIH et à l'hépatite en 2015 (pour 100 000 personnes)	2,8	1,4	2,1	2,9
8. Travail décent et croissance durable	Personnes tuées dans un accident de travail ² en 2016 (pour 100 000 salariés)	2,1	1,4	2,7	1,7
11. Villes et communautés durables	Personnes tuées dans un accident routier ¹ en 2016 (pour 100 000 personnes)	6,2	3,9	5,2	5,0

1. Indicateur retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

2. Indicateur proche de celui retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

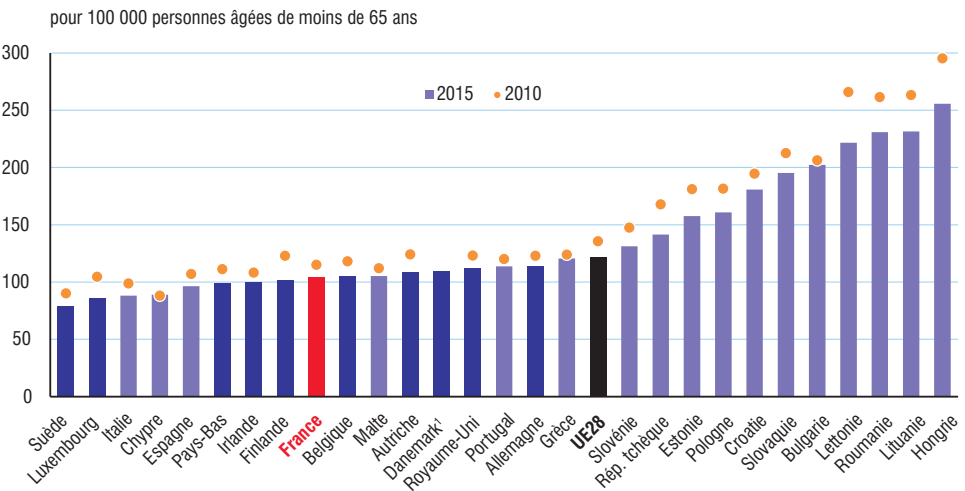
plus élevée que les hommes, elles sont moins nombreuses à se percevoir en bonne santé. En France, en 2017, 65,7 % des femmes et 69,2 % des hommes estimaient que leur santé était bonne ou très bonne, soit un écart entre les sexes de 3,5 points de pourcentage. Dans tous les États membres de l'UE, à l'exception de l'Irlande, les hommes s'estiment en meilleure santé que les femmes en 2017 [Moisy, 2019].

En France, des taux de décès dans un accident de la route ou un accident du travail supérieurs à ceux de l'UE

L'espérance de vie est dépendante des conditions de mortalité de l'année considérée. L'augmentation de l'espérance de vie est donc fortement corrélée à la réduction des causes de décès précoces. Si les décès dus aux maladies chroniques et transmissibles baissent tendanciellement, les écarts restent considérables entre les deux groupes de pays (figure 6). En France, le nombre de décès dû à des maladies chroniques s'élève à 104,2 pour 100 000 personnes en 2015, ce qui ne la distingue pas des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord. En revanche, la France se distingue, avec l'Autriche, par un taux de mortalité due à la tuberculose, au VIH (virus de l'immunodéficience humaine) et à l'hépatite (2,1 pour 100 000 personnes pour l'ensemble des trois maladies) sensiblement supérieur aux autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord en 2015. Cependant, ce taux est inférieur à celui de l'UE (2,9 pour 100 000 personnes).

Les accidents de la route sont également une cause importante de décès. En France, le taux de personnes tuées dans un accident routier s'élève à 5,2 pour 100 000 personnes en 2015. La France fait moins bien que la majorité des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord avec un taux proche du taux européen. Par ailleurs, la France se distingue aussi par un nombre de personnes tuées dans un accident de travail élevé de 2,7 pour 100 000 salariés en 2016, soit un taux supérieur à celui de l'Union européenne (1,7 pour 100 000 salariés)¹³.

6. Taux de mortalité dû à des maladies chroniques dans l'UE en 2010 et 2015



1. Donnée 2010 non disponible pour le Danemark.

Note : les valeurs de 2015 des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord sont distinguées en bleu foncé.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

13. Du fait de définitions non harmonisées, les comparaisons entre pays de l'Union européenne sont délicates pour cet indicateur.

Parmi les facteurs à risque pour la santé, la consommation de tabac est à l'origine d'une part importante de la morbidité (cancers, maladies cardio-vasculaires et respiratoires) et de la mortalité précoce. La France se singularise des autres pays de son groupe par une prévalence du tabagisme élevée : en 2017, 36 % des personnes âgées de 15 ans ou plus déclarent fumer. En dehors de l'Autriche et de la France, tous les autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord se situent en dessous du taux européen qui s'élève à 26 % en 2017. La France est un des pays les moins bien classés de l'UE (26^e rang derrière la Bulgarie et la Grèce). En matière d'obésité (indice de masse corporelle supérieur ou égal à 30 kg/m²), également associée à un risque accru de morbidité et de mortalité, la situation française en 2014 est plus favorable que celle observée dans la plupart des autres pays européens. Le taux d'obésité de la population française âgée de 18 ans ou plus (15,3 %) est inférieur à celui de l'UE (15,9 %) et surtout très inférieur à certains pays de son groupe comme le Royaume-Uni (20,1 %) et l'Irlande (18,7 %).

En matière d'éducation, la France est proche des autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord

Globalement, pour l'éducation et l'emploi, les écarts entre les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et ceux de l'Est et du Sud sont moindres que dans les domaines précédents, mais tout de même significatifs.

En matière d'éducation, la France se situe au niveau des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et au-dessus de la moyenne de l'UE, sauf en ce qui concerne la réduction des faibles compétences chez les jeunes de 15 ans où les résultats français sont moins bons. La France est également moins bien située en matière d'emploi, se rapprochant plutôt des performances des pays d'Europe de l'Est et du Sud.

En France, la participation à l'enseignement préélémentaire atteint 100 % en 2016 (*figure 7*). La France se place ainsi au 1^{er} rang européen en ce qui concerne la scolarisation des jeunes enfants entre 4 ans et l'âge de la scolarité obligatoire.

Les acquis des élèves de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences sont évalués tous les trois ans depuis 2000 par le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa), mis en œuvre sous l'égide de l'OCDE. En 2015, en France, la proportion d'adolescents ayant de faibles compétences en lecture est de 21,5 %, en mathématiques de 23,5 % et en sciences de 22,1 %. Ces résultats placent la France dans une situation moins favorable que celle de la moyenne de l'UE. Parmi les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, seule la Finlande atteint en 2015 l'objectif fixé par l'UE de ramener la proportion d'adolescents ayant de faibles compétences en dessous de 15 % dans les trois domaines en 2020.

En 2017, 8,9 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans en France ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le diplôme national du brevet et ne sont pas en situation de formation. Avec ce taux de sorties précoces du système scolaire, la France est mieux placée que la moyenne de l'UE (10,6 %), comme cela est le cas pour les deux tiers des pays. Le taux français est notamment sous le niveau de l'Allemagne (10,1 %) et du Royaume-Uni (10,6 %) et sous la cible de l'UE qui s'est fixé comme objectif de ne pas dépasser 10 % en 2020. Si les taux de sorties précoces ont tendance à baisser dans l'UE depuis le début des années 2000, les écarts entre pays restent marqués. Ainsi, les taux de sorties précoces demeurent élevés en Espagne (18,3 %) ou en Roumanie (18,1 %).

De manière générale, les pays qui présentent un taux faible de sortants précoces ont un taux relativement élevé de diplômés du supérieur. En France, la part de la population âgée de 30 à 34 ans diplômée du supérieur est de 44,3 % en 2017, parmi les plus faibles des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord, même si elle est supérieure à celle de l'UE (39,9 %). Ce taux peut varier du simple au double entre pays de l'UE, les écarts étant liés en partie à des systèmes éducatifs différents : ainsi, 58 % de la population a un niveau d'étude supérieur en Lituanie, taux le plus élevé de l'UE ; avec 34 %, l'Allemagne présente un taux relativement faible, qui peut s'expliquer par l'importance de l'apprentissage dans son système éducatif.

7. Indicateurs relatifs au suivi de l'éducation et de l'emploi en 2017

Objectifs de développement durable (ODD)	Indicateurs Eurostat	Médiane Europe de l'Est et du Sud	Médiane Europe de l'Ouest et du Nord	France	UE28
4. Éducation de qualité	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation ¹ (en % des 18 à 24 ans)	9,3	8,2	8,9	10,6
	Niveau d'études supérieures (en % des 30 à 34 ans)	34,3	47,9	44,3	39,9
	Participation à l'enseignement préélémentaire en 2016 (en % des enfants ayant entre 4 ans et l'âge de la scolarité obligatoire)	91,4	97,1	100,0	95,3
	Maîtrise insuffisante en 2015 en :				
	- lecture ¹ (en % de jeunes âgés de 15 ans)	22,0	18,1	21,5	19,7
	- mathématiques ¹ (en % de jeunes âgés de 15 ans)	25,4	20,1	23,5	22,2
	- sciences (en % de jeunes âgés de 15 ans)	24,6	18,5	22,1	20,6
	Taux d'emploi des récents diplômés (en % des 20 à 34 ans diplômés au moins du 2 nd cycle de l'enseignement secondaire depuis 3 ans ou moins)	80,7	86,6	74,4	80,2
	Participation des adultes à la formation ² (en % des 25 à 64 ans ayant participé à un enseignement ou à une formation formelle ou non formelle au cours des quatre dernières semaines)	6,9	17,2	18,7	10,9
	Écart d'emploi entre les hommes et les femmes (en points de %)	9,5	7,9	7,9	11,5
5. Égalité entre les sexes	Femmes inactives à cause de responsabilités familiales (en % de la population inactive âgée de 20 à 64 ans)	34,0	24,6	18,3	31,0
8. Travail décent et croissance durable	Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation ¹ (en % des 15 à 29 ans)	13,3	9,1	13,9	13,4
	Taux d'emploi ² (en % des 20 à 64 ans)	71,3	75,4	71,0	72,2
	Taux de chômage de longue durée	3,3	1,9	4,2	3,4

1. Indicateur retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

2. Indicateur proche de celui retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

La formation tout au long de la vie permet d'améliorer et de développer les compétences afin de s'adapter aux évolutions du marché du travail. En France, la participation des adultes à l'éducation et à la formation¹⁴ est de 18,7 % en 2017. Seuls la Suède (30,4 %), la Finlande (27,4 %), le Danemark (26,8 %) et les Pays-Bas (19,1 %) ont des taux plus élevés. En Europe de l'Ouest et du Nord, la participation des adultes à la formation est supérieure à celle des pays d'Europe de l'Est et du Sud de plus de dix points (17,2 % contre 6,9 %).

L'accès à l'emploi est plus difficile en France notamment pour les plus jeunes

Malgré un système éducatif plutôt performant, la France se distingue de la majorité des pays de l'UE par un accès à l'emploi plus difficile. En France, 71,0 % des personnes de 20 à 64 ans sont en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) en 2017. Le taux d'emploi en France demeure un peu plus faible que dans les autres pays de d'Europe de l'Ouest et du Nord : en Allemagne et en Suède, ce taux voisine les 80 %. Le taux d'emploi en France reste également un peu inférieur à celui de l'UE (72,2 %) qui se rapproche de l'objectif de 75 % en 2020. Entre 2012 et 2017, le taux d'emploi en France comme dans l'UE a globalement augmenté, notamment celui des femmes en lien avec une participation accrue de celles-ci

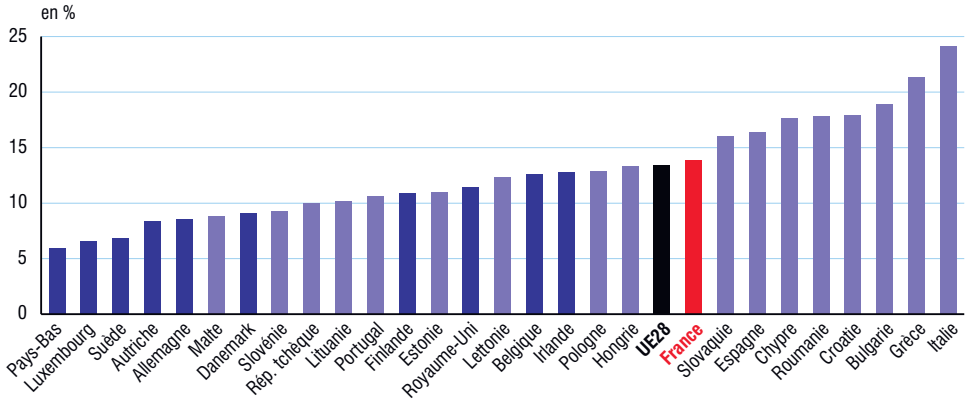
14. La définition européenne est différente de la définition retenue habituellement en France. Les comparaisons internationales pour cet indicateur sont à prendre avec précaution.

au marché du travail. D'ailleurs, la France figure parmi la dizaine de pays européens les plus égalitaires dans ce domaine, avec un taux d'emploi des femmes inférieur de 7,9 points à celui des hommes en 2017 (contre 11,5 points dans l'UE). De plus, la part des femmes inactives en raison de responsabilités familiales en France est l'une des plus faibles des pays de l'UE (18,3 % contre 31,0 % dans l'UE en 2017).

L'accès au marché du travail des jeunes semble plus difficile en France que dans la plupart des autres pays européens. Le taux d'emploi des 20-34 ans récemment diplômés (au moins du second cycle de l'enseignement secondaire) y atteint 74,4 % en 2017 : c'est l'un des taux les plus faibles des pays de l'UE, loin de l'objectif européen de 82 % en 2020 et du taux européen (80,7 % en 2017). L'écart est encore plus marqué avec les autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord. Par exemple, ce taux dépasse 90 % en Allemagne et aux Pays-Bas. De plus, la France se démarque des autres pays de d'Europe de l'Ouest et du Nord par la proportion la plus élevée de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation : 13,9 % des jeunes de 15-29 ans en 2017. La situation de la France est ainsi plus proche de la situation observée dans certains pays d'Europe de l'Est et du Sud, sans toutefois atteindre celle de la Grèce et de l'Italie où la part de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation est supérieure à 20 % (figure 8).

Enfin, la France se distingue aussi par un taux de chômage de longue durée (4,2 % en 2017) plus élevé qu'en moyenne dans l'UE (3,4 %). La France se place ainsi en dernière position des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord.

8. Jeunes âgés de 15 à 29 ans ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation dans l'UE en 2017



Note : les valeurs 2017 des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord sont distinguées en bleu foncé.
Des ruptures de séries récentes pour de nombreux pays dont la France ne permettent pas de représenter l'évolution 2010-2017.
Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

Un bilan nuancé en matière d'environnement

L'environnement et l'énergie occupent une place importante dans les objectifs de développement durable. Mais contrairement aux domaines sociaux et économiques, les analyses réalisées sur la base de l'ensemble des indicateurs européens de suivi des ODD ne permettent pas de dégager des groupes de pays de l'UE aux profils environnementaux et énergétiques proches. En particulier, les proximités varient en fonction des sujets et le clivage global entre les deux ensembles de pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et d'Europe de l'Est et du Sud ne se retrouve pas pour ces thématiques.

La maîtrise de la consommation d'énergie, en quantité et selon l'origine de l'énergie produite, est un des objectifs du développement durable. Est visée en particulier la production d'une énergie à coût abordable, sûre et soutenable sur le long terme. Un autre objectif majeur du développement durable vise à combattre le dérèglement climatique, dont les conséquences sont multiples, comme la montée des océans et leur acidification ou la multiplication des catastrophes naturelles.

Depuis plusieurs années, la France, comme la quasi-totalité des autres pays européens, réduit sa consommation d'énergie finale. Celle-ci a diminué de l'ordre de 9 % depuis 2005. Cependant, la consommation finale d'énergie par habitant y reste élevée en 2016 comme dans les autres pays d'Europe de l'Ouest et du Nord : avec 596 kg équivalent pétrole par habitant, la France ne se démarque pas de ce groupe de pays, mais se situe un peu au-dessus de la consommation européenne (558 kg équivalent pétrole par habitant) (figure 9). L'écart très significatif de consommation d'énergie finale par habitant entre les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et ceux d'Europe du Sud et de l'Est s'explique par les écarts de niveaux de vie entre ces pays, ainsi que dans certains cas par des facteurs climatiques et par la structure de leur consommation par type d'énergie. En France, la croissance de la productivité de l'énergie, c'est-à-dire la capacité à produire plus avec la même quantité d'énergie, est supérieure à 2 %

9. Indicateurs relatifs au suivi de l'environnement et de l'énergie en 2016

Objectifs de développement durable (ODD)	Indicateurs Eurostat	Médiane Europe de l'Est et du Sud	Médiane Europe de l'Ouest et du Nord	France	UE28
2. Sécurité alimentaire et agriculture durable	Surface agricole couverte par l'agriculture biologique ¹ en 2017 (en % de la surface agricole utilisée)	8,0	6,3	6,0	7,0
	Émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture (en kg par ha de surface agricole exploitée)	15,1	26,0	20,3	20,2
7. Énergie propre et d'un coût abordable	Consommation d'énergie finale ¹ (indice base 100 en 2005)	94,9	93,2	91,5	92,8
	Consommation finale d'énergie des ménages par tête (en kg d'équivalent pétrole)	502	718	596	558
	Dépendance énergétique (en % des importations dans la consommation d'énergie totale)	55,6	47,1	47,1	53,6
	Productivité de l'énergie (en euros par kg d'équivalent pétrole)	4,9	9,0	8,5	8,5
9. Infrastructures résilientes et innovation	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie ¹	17,4	14,8	16,0	17,0
	Part des bus et des trains dans le transport des passagers total ² (en % du total de km de passagers intérieurs)	18,4	17,5	18,5	17,1
	Part du transport par voie ferroviaire et voie d'eau dans le transport total de fret ² (en % du total des tonnes-km de fret intérieur)	33,3	26,9	13,7	23,6
	Difficulté d'accès aux transports publics élevée ou très élevée en 2012 (en % de la population)	19,0	18,7	12,5	20,4
11. Villes et communautés durables	Taux de recyclage des déchets municipaux en 2017 (en % des déchets générés)	29,8	47,6	42,9	46,4
	Exposition à la pollution de l'air par les particules fines ² (PM2.5) en 2017 (en µg/m³)	18,7	11,2	12,0	14,1
13. Lutte contre le changement climatique	Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes par personne)	7,3	10,8	7,1	8,7
15. Vie terrestre	Part de la superficie forestière ¹ en 2015 (en % de la superficie totale)	39,7	31,0	31,0	41,7
	Couverture artificielle du sol en 2015 (en m² par personne)	384	448	456	363

1. Indicateur retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

2. Indicateur proche de celui retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.

Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

par an en moyenne, comme dans l'UE entre 2010 et 2016, et sa productivité est au niveau de la moyenne européenne.

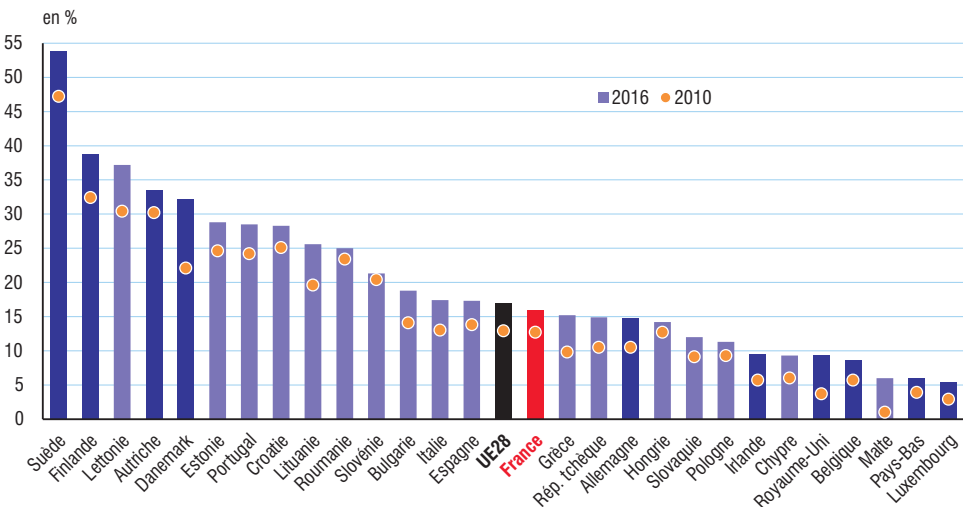
Le recours aux énergies renouvelables progresse : la proportion des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie a augmenté de 3 points en France depuis 2010, rythme un peu inférieur à celui de l'ensemble de l'UE (*figure 10*). Elle atteint 16 % en 2016, ce qui est sensiblement moins que les pays qui ont de très longue date privilégié ces énergies, notamment l'Autriche et les pays du Nord comme la Suède, le Danemark, la Finlande et la Lettonie (de 32 % à 54 % en 2016). La France est actuellement l'un des pays européens, avec les Pays-Bas notamment, accusant le plus de retard vis-à-vis de l'atteinte de son objectif (23 % en 2020).

La France se distingue par le poids important du nucléaire dans les énergies consommées. Ce choix politique visait à maîtriser sa dépendance vis-à-vis des énergies fossiles : en 2016, 47 % de la consommation d'énergie totale est issue d'importations (hors uranium), soit sensiblement moins que pour l'ensemble de l'UE (54 %). Ce recours massif au nucléaire pour la production d'électricité contribue largement au bon résultat du pays quant à l'émission de gaz à effet de serre, les sources d'énergie fossile étant d'importants émetteurs de ce gaz.

La France fait ainsi partie des pays européens émettant le moins de gaz à effet de serre par habitant : en 2016, les émissions y étaient de 7,1 tonnes par habitant, soit 18 % de moins que dans l'ensemble de l'UE¹⁵. La réduction des émissions de gaz à effet de serre fait partie des cibles de l'accord de Paris sur le climat de 2015. Les États membres se sont répartis l'effort de réduction des émissions de CO₂ d'ici à 2030 ; la France devra les réduire de 37 % par rapport à 2005. Entre 2005 et 2016, les émissions françaises ont baissé de 17 %.

Au niveau mondial, les transports participent à un quart des émissions. La recherche de nouveaux modes de transport et le développement des transports collectifs sont ainsi très largement encouragés. La France se positionne un peu au-dessus du taux européen en 2016 en ce qui concerne la part du transport intérieur collectif de voyageurs : 18,5 % des

10. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie dans l'UE en 2010 et 2016



Note : les valeurs 2016 des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord sont distinguées en bleu foncé.
Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

15. On ne dispose pas de comparaisons entre pays de l'UE pour l'empreinte carbone.

trajets ont été réalisés en bus, car, tramways ou train (hors métro). Avec le Luxembourg, l'Espagne et la Hongrie, la France faisait partie en 2012 des 4 pays de l'UE où la proportion de la population faisant état de difficultés pour accéder aux transports publics était la moins importante (13 %). Le fret intérieur par voie ferroviaire et par voie d'eau est, en France, bien en deçà de ce qu'il représente dans l'UE (respectivement 14 % des tonnes-km de fret intérieur et 24 %).

Un des autres objectifs visés est la réduction des pollutions de l'air et des sols, ce qui passe à la fois par des actions préventives de limitation des émissions des agents polluants et par des actions correctives comme le traitement des pollutions. Concernant la pollution de l'air, les particules fines, provenant notamment de la circulation routière et des émissions industrielles, ont un impact sensible sur la santé de la population. Avec une concentration moyenne annuelle en particules fines (PM_{2.5}) de 12 µg/m³ mesurée dans les agglomérations, la France se place au niveau des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord mais assez loin de la Suède et de la Finlande, pays où la concentration en particules fines en ville est nettement plus faible (respectivement 5,4 µg/m³ et 4,9 µg/m³).

Autre facteur de pollution de l'air mais également des sols, les émissions d'ammoniac sont quasi exclusivement générées par l'agriculture. Avec 20 kg/hectare, l'agriculture française est dans la moyenne européenne. Elle pollue moins que plusieurs de ses voisins immédiats comme l'Allemagne (38 kg/ha) ou la Belgique (47 kg/ha), mais reste éloignée de plusieurs pays comme la Suède (16 kg/ha), la Finlande (12 kg/ha) ou le Portugal (13 kg/ha). L'évolution des pratiques agricoles est encouragée pour limiter en particulier l'usage de produits chimiques ayant des impacts tant sur la santé des populations que sur l'environnement. L'Europe incite ainsi au développement des exploitations d'agriculture biologique. Malgré un doublement des surfaces cultivées en agriculture biologique depuis 2010, la France reste un peu en deçà de la moyenne européenne en 2017 (respectivement 6,0 % et 7,0 % de la surface agricole utilisée), très loin de l'Autriche qui s'est engagée dans la filière biologique depuis de nombreuses années (23,4 % en 2017) et de pays qui s'y convertissent rapidement, comme la République tchèque, l'Italie, la Lettonie (entre 13,9 % et 14,9 %) et la Suède (plus de 19 %).

Par ailleurs, la limitation des déchets et leur recyclage constituent des enjeux majeurs, à la fois environnementaux et économiques. S'ils ne représentent que 10 % de l'ensemble des déchets au sein de l'UE, le choix a été fait au niveau européen de s'intéresser en priorité aux déchets collectés par les municipalités. L'UE a fixé des cibles légalement contraignantes pour le taux de recyclage des déchets municipaux qui devra être porté à 60 % en 2030. La part des déchets municipaux recyclés est en augmentation en France comme dans la majorité des pays. Avec 43 % des déchets recyclés en 2017, la France se place cependant parmi les pays les moins performants de son groupe.

Les surfaces artificialisées continuent de croître en France

En matière de préservation de la qualité des milieux naturels, par leur rôle positif sur la biodiversité, leur capacité à réduire les émissions de CO₂ et à combattre ainsi le changement climatique, les forêts sont l'objet de stratégies européennes de développement. La forêt et autres terres boisées couvrent seulement 31 % de la surface de la France métropolitaine en 2015, en légère croissance depuis 2009 (+ 0,8 point). Cela la place parmi les pays européens ayant la couverture forestière la moins étendue, proche de l'Allemagne (32 %), sensiblement en deçà de l'ensemble de l'UE (42 %) et très loin des pays à faible densité de population tels que la Finlande (71 %), la Suède (66 %) ou la Slovénie (63 %)¹⁶.

Par ailleurs, en 2015, les surfaces artificialisées par habitant sont plus élevées en France métropolitaine que dans une majorité de pays européens. L'accroissement de l'artificialisation, qui permet de répondre aux besoins en nouveaux logements ou nouvelles infrastructures,

16. Si l'on inclut les départements d'outre-mer et donc en particulier la Guyane, la couverture forestière française augmente de manière très importante, mais demeure tout de même inférieure à la moyenne européenne.

Encadré 3

La qualité des eaux s’améliore dans les pays de l’Union européenne

Les indicateurs concernant les milieux aquatiques ne sont pas communiqués par tous les pays. Du fait de ces données manquantes, ils n’ont pu être intégrés à l’analyse de données. Néanmoins, les données disponibles permettent plusieurs constats (figure).

Indicateurs européens relatifs au suivi de l’eau et des milieux aquatiques en 2017

Objectifs de développement durable (ODD)	Indicateurs Eurostat	Médiane Europe de l’Est et du Sud	Médiane Europe de l’Ouest et du Nord	France	UE28
6. Eau propre et assainissement	Teneur en phosphate dans les rivières en 2014 (en mg P04 par litre)	0,049	0,045	0,043	0,068 ¹
	Teneur en nitrate dans l’eau souterraine en 2012 (en mg NO3 par litre)	20,4	20,2	17,6	19,1 ²
14. Vie aquatique	Sites de baignade en mer d’excellente qualité d’eau (en %)	90,5	80,0	80,0	86,3 ³
	Sites de baignade d’eau douce d’excellente qualité d’eau (en %)	70,8	88,9	74,3	82,1 ⁴

1. Données absentes pour 8 pays. 2. Données absentes pour 7 pays. 3. 4 pays non concernés. 4. 3 pays non concernés.
Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

En ce qui concerne les eaux, l’accent est mis sur le suivi de la qualité biologique et le combat contre les pollutions liées à l’intensification de l’agriculture, aux manquements dans le traitement des eaux usées des ménages et des entreprises ou à des contaminations accidentelles.

La teneur en phosphate des rivières françaises est restée quasi stable depuis 2010 (0,04 mg/litre), après une diminution continue depuis 2000 liée à diverses mesures parmi lesquelles la mise sur le marché de détergents sans phosphates et l’amélioration des stations d’épuration des eaux usées. Cette tendance se retrouve au niveau de l’UE : la qualité des eaux de surface s’est améliorée sur le long terme, mais a connu un frein, voire une détérioration sur les dernières années dans de nombreux pays. En 2014, l’étendue des pollutions varie de 0,01 mg/litre pour la Finlande à 0,17 mg/litre pour la Belgique ; la moitié des pays connaissent une teneur inférieure à 0,05.

La concentration en nitrates des eaux souterraines a décliné en Europe entre 2005 et 2012, pour revenir au niveau enregistré dans les années 2000. En France, ce taux est resté quasi stable au cours

des dernières années, et atteint 17,6 mg/litre en 2012, soit 10 % de moins que dans l’ensemble de l’UE. L’impact des évolutions dans les pratiques, en particulier la diminution de l’usage des engrais azotés par l’agriculture, n’est pas visible avant plusieurs années. La contamination des eaux par les nitrates a des répercussions sur la santé des populations, une partie de ces eaux étant consommée par les personnes. Dans les zones particulièrement touchées, elle s’étend aux zones littorales qui connaissent des développements d’algues vertes.

Les sites de baignade sont régulièrement soumis à contrôle afin de vérifier l’innocuité de leurs eaux. En 2017, plus de 80 % des sites européens ont une eau de baignade d’excellente qualité, leur proportion croissant régulièrement depuis 2011. En France, ce taux s’est également amélioré sur les dernières années de l’ordre de 15 et 20 points pour atteindre, en 2017, respectivement 80 % pour les sites d’eau de mer et 74 % pour les sites d’eau douce. La plupart des pays dont les sites de baignade de mer sont sur la mer Noire et la mer Baltique, ainsi que le Royaume-Uni, sont nettement en dessous du taux européen.

représente une menace pour les équilibres fragiles des écosystèmes. Les surfaces artificialisées continuent d’augmenter en France comme dans tous les pays de l’UE, sauf le Luxembourg. Elles représentent 456 m²/habitant en France, soit plus que dans chacun de ses pays limitrophes comme l’Allemagne (323 m²/habitant). Pour l’ensemble de l’UE, le ratio est de 363 m²/habitant.

La population française exprime une confiance limitée dans les institutions européennes

La mesure statistique de l'objectif 16 consacré à la paix, à la justice et aux institutions efficaces, qui a été ajouté *in extremis* dans la liste des objectifs du développement durable, représente un véritable défi [Cling *et al.*, 2016]. En France, le taux standardisé de mortalité par homicide en 2015 (0,5 pour 100 000 personnes) figure parmi les plus faibles de l'UE, à égalité avec celui de l'Allemagne (seuls le Royaume-Uni et l'Irlande font mieux) (*figure 11*). De manière paradoxale, les pays les mieux classés en termes de mortalité par homicide sont généralement ceux où la part de la population déclarant être confrontée à des problèmes de délinquance, de violence ou de vandalisme est la plus élevée (et inversement). C'est le cas en France (13,9 % en 2016). Cette corrélation négative suggère que la population est plus exigeante en matière de sécurité dans les pays où la criminalité est plus faible.

11. Indicateurs relatifs au suivi de la gouvernance en 2017

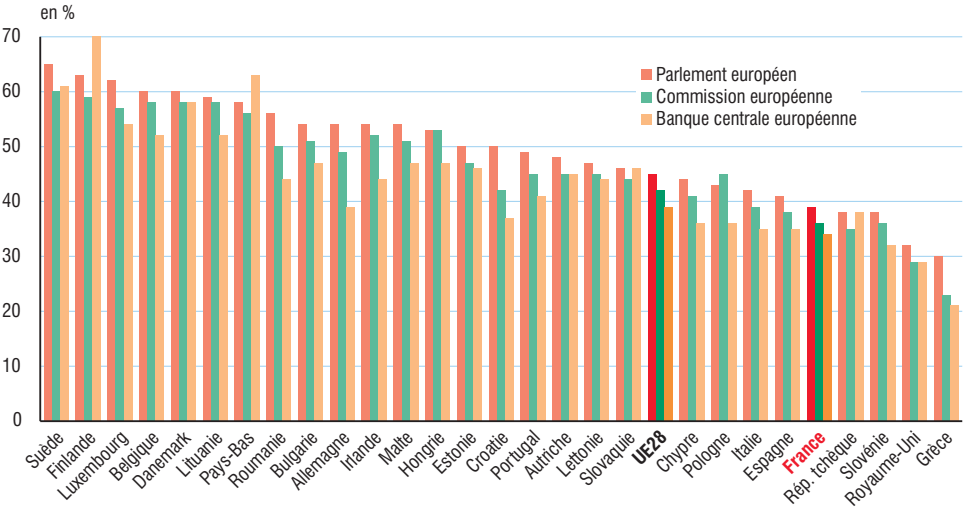
Objectifs de développement durable (ODD)	Indicateurs Eurostat	Médiane Europe de l'Est et du Sud	Médiane Europe de l'Ouest et du Nord	France	UE28
16. Paix, justice et institutions efficaces	Taux standardisé de mortalité par homicide ¹ en 2015 (pour 100 000 personnes)	0,9	0,6	0,5	0,7
	Population ayant le sentiment d'être confrontée à des problèmes de sécurité (en % de la population)	8,2	12,4	13,9	12,0
	Dépenses des administrations publiques pour les tribunaux (en euros par habitant)	54,7	119,1	78,8	99,5
	Indépendance du système judiciaire (en % de la population la percevant très bonne ou assez bonne)	48	74	53	...
	Indice de perception de la corruption (échelle de 0 « fortement corrompu » jusqu'à 100 « pas du tout corrompu »)	57	82	70	75
	Population ayant confiance dans :				
	- le Parlement européen (en % de la population)	47	58	39	45
	- la Banque centrale européenne (en % de la population)	41	52	34	39
	- la Commission européenne (en % de la population)	45	56	36	42

1. Indicateur proche de celui retenu par le Cnis pour le suivi des ODD en France.
Source : Eurostat, extraction des données en février 2019.

Les indicateurs liés à la justice sont très corrélés entre eux, ainsi qu'au niveau de richesse des pays. Ainsi, les écarts sont très marqués (du simple au double) entre les deux groupes de pays en ce qui concerne le montant des dépenses publiques par habitant pour la justice. La France se situe en dessous de la moyenne européenne dans ce domaine. Les réponses dans chaque pays concernant l'indépendance perçue du système judiciaire et l'indice de perception de la corruption, qui proviennent de deux sources différentes, sont très proches. La France est proche de la moyenne européenne pour ces deux indicateurs. Nous retrouvons ici la corrélation entre la confiance dans le système judiciaire et le niveau de PIB/habitant mise en évidence dans des comparaisons internationales portant sur des pays développés [Algan, 2018].

Enfin, la confiance de la population dans les institutions européennes telle qu'elle est déclarée dans l'enquête Eurobaromètre est très variable selon les pays, la France se situant parmi les derniers dans ce domaine (*figure 12*). Les pays où la situation sur le marché du travail est la plus favorable (jeunes ne travaillant et ne suivant ni études ni formation, chômage de longue durée, etc.) et ceux où le niveau de la dette publique est le plus bas expriment une plus grande confiance dans ces institutions que les autres. ■

12. Confiance dans les institutions de l'UE en 2017



Synthétiser les IDD : deux approches

Parmi les 100 indicateurs d'Eurostat, nous en avons retenu 83, en éliminant les indicateurs pour lesquels on ne pouvait réaliser une comparaison entre pays (données manquantes pour de trop nombreux pays ou absence de données par pays). Dans 3 cas, l'indicateur de la liste d'Eurostat recouvre en fait deux ou trois sous-indicateurs : il s'agit de l'indicateur sur les compétences décliné en compétences en lecture, en mathématiques et en sciences (3 indicateurs), de celui sur la consommation d'énergie, distinguant l'énergie primaire et finale (2 indicateurs) et de celui sur la confiance dans les institutions européennes (3 indicateurs). Ajouter ces sous-indicateurs porte la liste étudiée à 88 indicateurs.

Deux méthodes statistiques ont été mobilisées pour analyser sur les 28 pays de l'UE ces 88 indicateurs de développement durable [Cling *et al.*, à paraître].

L'analyse en composantes principales

L'analyse en composantes principales (ACP) permet de mesurer les corrélations, positives ou négatives, entre les indicateurs. Menée sur les 28 pays de l'Union européenne et les 88 indicateurs de développement durable, l'ACP conduit à regrouper les indicateurs en trois grandes thématiques du domaine économique et social : richesse/pauvreté ; santé ; éducation/emploi. Les indicateurs de chacune de ces thématiques sont très corrélés entre eux, ce qui est aussi le cas pour les indicateurs d'une quatrième thématique concernant la gouvernance. En outre, les quatre thématiques sont aussi corrélées entre elles : la richesse/pauvreté est corrélée à la fois à la santé et à l'emploi/éducation (santé et éducation/emploi ne sont toutefois pas globalement corrélées entre elles). La gouvernance est reliée selon les indicateurs à une des trois thématiques précédentes. En revanche, les indicateurs sur l'environnement au sens large (en particulier pour les ODD7 « Énergie », ODD13 « Climat » et ODD15 « Vie terrestre ») sont beaucoup plus hétérogènes, avec généralement une liaison faible entre eux et avec ceux des autres thématiques. Parmi les exceptions figurent l'exposition à la pollution par les particules fines, les émissions de gaz à effet de serre et le taux de recyclage des déchets municipaux, très corrélés au niveau de la richesse du pays (PIB/habitant ou revenu/habitant).

- La première thématique regroupe les indicateurs liés à **la richesse et à la pauvreté, ainsi qu'aux inégalités**. Ce groupe comprend la plupart des indicateurs de l'ODD1 « Pauvreté » et de l'ODD10 « Inégalités » (à l'exception de l'indicateur sur les demandes d'asile, dont le classement au sein de cet objectif apparaît comme atypique).

D'autres indicateurs figurent aussi dans cette liste, ce qui témoigne d'une forte corrélation entre ces indicateurs et l'importance de la pauvreté dans un pays : la prévalence du tabagisme (ODD3 « Santé »), la part de la population ne pouvant maintenir une température adéquate dans le logement (ODD7 « Énergie ») et le taux de surpeuplement des logements (ODD11 « Villes durables »). À noter que la plupart des indicateurs de l'ODD9 (« Industrie, Innovation et Infrastructure ») sont dans ce groupe, ce qui reflète la corrélation entre l'importance de l'innovation dans un pays et son niveau de richesse (les deux derniers indicateurs de l'ODD9 concernant la part des transports collectifs dans le transport des passagers et la part du fret par voie ferroviaire et voie d'eau sont de nature assez différente et n'entrent pas dans ce groupe).

- En ce qui concerne la **santé**, la corrélation est étroite entre les indicateurs de l'ODD3 (« Santé »), qui sont également souvent corrélés à ceux sur la pauvreté et le niveau de richesse nationale (à l'exception des besoins auto-déclarés de traitement médical non satisfaits). Ainsi, le coefficient de corrélation entre l'espérance de vie à la naissance et la proportion de personnes en situation de privation matérielle sévère est de - 0,61. Il est de 0,72 avec le revenu disponible brut par habitant. L'indicateur sur la population ne possédant ni baignoire, ni douche ni toilettes dans son logement (ODD6 « Eau ») appartient aussi à ce groupe. Il en est de même pour le taux de personnes tuées dans des accidents de la route (ODD11 « Villes durables ») et pour le taux de mortalité par homicide (ODD16 « Paix, justice et institutions efficaces »).

- En matière d'**éducation et d'emploi**, les indicateurs de l'ODD4 (« Éducation ») sont corrélés entre eux et avec les trois indicateurs de l'ODD8 (« Emploi ») qui concernent directement l'emploi : jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation (indicateur NEET/en anglais "*Not in Education, Employment or Training*") ; taux d'emploi ; taux de chômage de longue durée. L'écart d'emploi entre femmes et hommes (ODD5 « Genre ») est aussi corrélé avec ces indicateurs. Ces derniers le sont aussi avec ceux de l'ODD9 sur l'innovation (voir *supra*) : dépense intérieure brute de R&D ; personnel de R&D dans le pays ; dépôts de brevets, etc. Comme déjà mentionné, les indicateurs d'éducation et d'emploi sont aussi corrélés négativement à ceux de la pauvreté.

- Les indicateurs liés à la **gouvernance** se rattachent selon les cas à un des trois groupes précédents. Ainsi, l'indicateur sur le taux d'homicide se rattache en pratique aux indicateurs liés à la santé (voir *supra*). Les indicateurs liés à la justice et à la

Encadré 4 (suite)

corruption perçue sont à la fois très corrélés entre eux et corrélés au niveau de richesse par habitant des pays. Enfin, la part de la population ayant confiance dans les institutions européennes est très liée aux conditions d'emploi dans chaque pays (NEET et taux de chômage de longue durée en particulier). Seul l'indicateur sur la population ayant le sentiment d'être confrontée à des problèmes de délinquance, violence et vandalisme semble peu corrélé aux autres indicateurs de la liste.

La France, pays le plus proche de la moyenne

La France est le pays qui, globalement, se rapproche le plus de la moyenne non pondérée des 28 pays de l'UE pour ces indicateurs. En termes statistiques, la France est le pays qui contribue le moins à l'inertie globale des observations sur les 28 pays selon les résultats de l'analyse en composantes principales (ACP). C'est le pays pour lequel la somme des carrés des distances pour chaque indicateur normé entre la valeur pour la France et celle pour la moyenne UE non pondérée est la plus faible.

En sens inverse, 4 pays sont les plus atypiques. Il s'agit de 3 pays d'Europe de l'Est et du Sud (Bulgarie, Grèce et Roumanie), ainsi que du Luxembourg. La Bulgarie et la Roumanie combinent une situation particulièrement défavorable par rapport à la moyenne de l'UE en matière économique et sociale (voir *supra*), mais aussi de gouvernance (voir la perception de la corruption) et pour certains indicateurs d'environnement. La Grèce présente la situation la plus difficile de l'UE en termes macro-économiques (taux de croissance le plus bas de l'UE en 2012-2017, dette publique la plus élevée, etc.), d'emploi (taux d'emploi global et taux d'emploi des jeunes diplômés les plus bas en particulier) et de confiance dans les institutions européennes (pourcentage le plus bas). Le Luxembourg est le pays le plus riche de l'UE. À ce titre, ses performances économiques et sociales sont globalement très favorables, mais son classement est médiocre pour plusieurs indicateurs d'environnement (émissions d'ammoniac de l'agriculture, de CO₂ par habitant, etc.).

La classification ascendante hiérarchique

La méthode de classification ascendante hiérarchique (CAH) permet de mesurer la proximité entre les pays de l'UE. Cette méthode mesure la distance entre deux pays à partir des distances entre les valeurs des indicateurs ODD normés pour chacun de ces pays. L'analyse nous amène à isoler deux groupes de pays au sein de l'UE. D'un côté, les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord et de l'autre les pays d'Europe de l'Est et du Sud (figure 2).

Les variables qui contribuent significativement à la segmentation entre ces deux groupes sont globalement proches des indicateurs économiques et

sociaux et de gouvernance qui ressortent également dans l'analyse en composantes principales, appartenant pour la plupart aux quatre dimensions décrites ci-dessus. Pour ces indicateurs, les valeurs sont plus favorables en Europe de l'Ouest et du Nord qu'en Europe de l'Est et du Sud en termes de moyenne ou de médiane, à quelques exceptions près où le classement est inverse (en particulier la consommation finale d'énergie des ménages par tête, les pertes économiques provoquées par des situations climatiques extrêmes et la part des écotaxes dans les recettes fiscales).

Le groupe d'Europe de l'Ouest et du Nord comprend 11 pays : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suède.

Au sein des 17 pays d'Europe de l'Est et du Sud, trois sous-groupes apparaissent selon une classification un peu plus fine :

- un premier sous-groupe de pays méditerranéens comprend Chypre, l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal ; ce groupe se distingue notamment par une dette publique la plus élevée de l'UE (avec la Belgique), des taux d'homicide réduits (hors Chypre) et une espérance de vie élevée, un taux de pauvreté élevé des personnes en emploi ainsi qu'un faible taux d'emploi des récents diplômés, un fort pourcentage des jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation ainsi qu'un bas taux d'emploi national et un important taux de chômage de longue durée, un taux de croissance du PIB/habitant sensiblement plus faible que dans le reste de l'UE au cours de la période 2012-2017, etc. ;

- un deuxième sous-groupe est constitué des trois pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), de la Bulgarie et de la Roumanie ; ces pays combinent en particulier un bas niveau de vie et les plus forts taux de pauvreté après transferts sociaux et d'inégalités de l'UE (avec l'Espagne), une dette publique modérée, les taux d'homicide et d'accidents de la route les plus élevés et l'espérance de vie la plus basse de l'UE (les performances de l'Estonie étant un peu supérieures à celle des 4 autres pays du groupe en matière de mortalité et d'espérance de vie), etc. ; en revanche, le taux de croissance du PIB/habitant de ce groupe de pays a été très élevé entre 2012 et 2017 ;

- enfin les autres anciens pays communistes d'Europe de l'Est (Croatie, Hongrie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque) ainsi que Malte ; ce groupe de pays se distingue notamment par une faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, de faibles niveaux d'inégalités, une perception assez négative de l'indépendance de la justice et du niveau de la corruption.

Définitions

Objectifs de développement durable (ODD)

En 2015, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs universels fixés à l'horizon 2030 couvrent les trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale ; ils concernent tous les pays ou tous les acteurs.

- ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
 - ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
 - ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.
 - ODD 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
 - ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
 - ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
 - ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
 - ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
 - ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
 - ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.
 - ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
 - ODD 12 : Instaurer des modes de consommation et de production durables.
 - ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
 - ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
 - ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
 - ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
 - ODD 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.
-

Pour en savoir plus

Algan Y., Trust and social capital, in Stiglitz J.-E., Fitoussi J.-P. et Durand M. « *For Good Measure: Advancing Research on Well-Being Metrics Beyond GDP* », OCDE, Paris, 2018

Blasco J., Gleizes F., « Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale » in *La France dans l'Union européenne*, coll. Insee Références, édition 2019.

Cling J.-P., Razafindrakoto M., Roubaud F., « L'ODD16 sur la gouvernance et sa mesure », *Afrique contemporaine*, n° 258, 2016

Cling J.-P., Eghbal-Teherani S., Orzoni M., Plateau C., « *France and Sustainable Development Goals* », Document de travail de la Direction des études et synthèses économiques, Insee, à paraître.

Commission européenne, « *Prochaines étapes pour un avenir européen durable* », Communication du 22 novembre 2016.

Commission européenne, « *Document de réflexion: vers une Europe durable à l'horizon 2030* », Communication du 30 janvier 2019.

Conseil national de l'information statistique, « *La déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable* », Rapport du groupe de travail du Cnis, Paris, juin 2018.

Deaton A., « *The Great Escape: Health, Wealth and the Origins of Inequality* », Princeton University Press, Princeton, 2013.

Eurostat, « *Sustainable development in the European Union* », Eurostat, Luxembourg, éditions 2018 et 2017.

La France dans l'Union européenne, coll. « Insee Références », édition 2019.

Kanbur R., Patel E., Stiglitz J.-E., « Sustainable Development Goals and the measurement of economic and social progress », in Stiglitz J.-E., Fitoussi J.-P. et Durand M. ed., « *For Good Measure: Advancing Research on Well-Being Metrics Beyond GDP* », OCDE, Paris, 2018.

Moisy M., « Santé et vieillissement : un regard comparé sur la situation des femmes et des hommes en France et en Europe » in *La France dans l'Union européenne*, coll. Insee Références, édition 2019.

Organisation des Nations unies, « *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 - Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015* », A/RES/70/1, New York, 2015

Organisation des Nations unies, « *Travaux de la commission statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 - Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 6 juillet 2017* », A/RES/71/313, New York, 2017

Organisation des Nations unies, « *Le rapport sur les objectifs de développement durable* », New York, éditions 2016-2018.

PNUD, « *Rapport sur le développement humain* », Programme des Nations unies pour le développement, New York, édition 2018.

Premier Ministre, « *Les nouveaux indicateurs de richesse* », éditions 2015-2018.

Stiglitz J.-E., Sen A., Fitoussi J.-P., « *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social* », Paris, 2009.

Stiglitz J.-E., Fitoussi J.-P., Durand M., « *Beyond GDP; Measuring what counts for economic and social performance* », OCDE, Paris, 2018.
